
SOS PARC ORFORD PROPOSE UNE PISTE DE SOLUTION RENTABLE

Orford, le 31 mai 2006 – Après une semaine de débats parlementaires teintés de désapprobation quasi-unanime quant au principe fondateur du projet de loi 23, le ministre Béchard persiste et va de l'avant. Le projet de loi ira de l'avant, malgré l'opposition ferme de vendre le domaine skiable du Mont-Orford. Or, la coalition a la preuve qu'une piste de solution rentable existe soit la gestion du ski-golf par un autre promoteur (SÉPAQ, OSBL ou privé). Selon l'analyse budgétaire, cet organisme pourrait faire des profits de l'ordre de 1,5 million de dollars et ce, dès 2008.

La coalition SOS Parc Orford demeure cohérente et rappelle son opposition au projet de loi modifié ou non et croit qu'une bonne gestion du centre de ski à l'intérieur du Parc national demeure la solution de choix. En effet, le centre de ski est viable, et rentable, financièrement. Comme le montrent les budgets *Pro forma* annexés, le centre de ski et le golf peuvent être rentables pour un promoteur qui s'impose une certaine discipline financière et qui encadre correctement son programme d'immobilisations. De plus, la coalition ne préconise pas la résiliation du bail. Le gouvernement agirait ainsi de façon peu responsable car il s'infligerait lui-même, inutilement, une pénalité de l'ordre de plusieurs millions de dollars.

SOS Parc Orford croit que le locataire actuel peut retrouver la rentabilité (s'il ne l'a pas déjà fait en 2005). Cependant, s'il fait défaut de ses obligations, le gouvernement aura beau jeu d'offrir les actifs du golf-ski à un autre locataire (la SEPAQ, un OSBL ou le secteur privé comme c'est le cas dans les parcs de Îles de Boucherville, du Mont-Tremblant ou du Mont-St-Bruno) qui pourrait les payer entre 80% et 100% de la valeur aux livres, donc probablement en bas du prix du marché. Et s'il reste un solde, le gouvernement peut tout aussi bien le consacrer pour l'agrandissement du Parc que pour la réfection des zones dégradées.

Le manque de transparence tout au long des débats de la Commission parlementaire laisse un goût amer : il serait impératif que le gouvernement mette sur la table, pour éclairer la discussion, non seulement le tableau réel des immobilisations mais également les chiffres du dernier exercice financier de Mont Orford Inc., dont l'état financier date du 30 novembre 2005 et qui doit être remis au gouvernement au plus tard le 31 mai 2006 (aujourd'hui).

La coalition SOS Parc Orford rappelle que l'immense majorité de la population québécoise (82%, selon les derniers sondages) s'oppose à la vente d'une partie du Parc national du Mont-Orford. Après les rassemblements impressionnants d'Orford et de Montréal, la population est maintenant invitée à manifester en grand nombre devant l'Assemblée nationale, ce samedi 3 juin à midi. Sous le thème « Charest n'écoute pas! », des groupes de citoyens et les artistes *Polémil Bazar*, *Les Batinses* et *Pépé et sa guitare* viendront agrémenter ce rendez-vous festif.

-30-

AU SUJET DE LA COALITION SOS PARC ORFORD

La coalition a été créée officiellement le 12 mars dernier afin de mettre fin aux démarches de vente d'une partie du parc, menaçant l'intégrité écologique et territoriale du Parc national du Mont-Orford, suite à une décision en ce sens du gouvernement du Québec. Elle regroupe les partenaires principaux suivants : La société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), Nature Québec / UQCN, Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE), Regroupement Orford pour un parc sans condos à laquelle s'ajoutent en date de ce jour plus de 80 000 citoyens et citoyennes du Québec et plus de 100 groupes et associations.

SOURCE : COALITION SOS PARC ORFORD / www.sosparcorford.org

Information : Claude Dallaire, cellulaire 819-578-7083

BUDGET PRO FORMA

000 \$	2004 (réel)	2005	2006	2007	2008
Revenus	7 479	8 253	9 107	10 049	11 089
Dépenses					
Exploitation	5 540	5 706	5 908	6 085	6 267
Administration	1 786	1 060	1 097	1 135	1 253
Frais financiers	519	529	550	572	594
Amortissement	1 125	1 191	1 261	1 335	1 413
Total	8 969	8 486	8 816	9 127	9 527
Profit (Déficit)	(1 493)	(233)	291	922	1 562

Hypothèses utilisées :

Les revenus ont été augmentés chaque année de 10,35 %, soit la moyenne de croissance de l'entreprise pour les années 2001-2002-2003-2004.

Les dépenses d'exploitation ont été augmentées chaque année d'un IPC de 3 %.

Les frais d'administration 2005 et années suivantes ont été calculés selon le ratio moyen de l'industrie du ski au Québec de l'année de référence 2004, soit 13,70 %.

Les frais financiers ont été augmentés chaque année de 4 % pour refléter l'IPC et la croissance des dépenses d'immobilisations.

L'amortissement a été calculé à partir des taux d'amortissement de 2,5 % et 4 % selon les natures d'actifs et on a ajouté une base annuelle d'investissement de 1 million (selon le chiffre avancé par le Gestionnaire lors des auditions de la Commission parlementaire).

LES IMMOBILISATIONS
SKI et GOLF
Année 2004 (Dernier tableau disponible)
(en 000\$)

Centre de ski		
	Bâtiments	1 497
	Améliorations/Terrains	713
	Remontées et Neige artificielle	9 998
	Équipement d'été	366
	Total	12 570
Golf		
	Bâtiments	1 447
	Stationnement	110
	Équipement	777
	Total	2 334
Administration		
	Équipement informatique/Mobilier	671
Grand total		15 575
Amortissement estimé 2000 à 2006		(1 900)
Total résiduel		13 675

Notes :

1. Le total résiduel de 13 675 doit être rapproché du 20 millions de dollars mentionné par le ministre.
2. Ajout de 1 million de dollars mentionné par M. L'Espérance pour l'année 2005, pour un total de 14 675\$ (lors de la Commission parlementaire).